



MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION NATIONALE
MINISTÈRE
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR,
DE LA RECHERCHE
ET DE L'INNOVATION

Envoi par courrier électronique

Rouen, le 18 septembre 2017

M. Franck Lelièvre Inspecteur pédagogique régional

à Mesdames et Messieurs les professeurs de Philosophie

S/c de Mesdames et Messieurs les chefs d'établissement de l'enseignement public et privé

Rectorat

Inspection pédagogique régionale

Dossier suivi par Monsieur Franck Lelièvre IA-IPR de Philosophie Téléphone 02 32 08 91 20 02 32 08 91 23

Fax
02 32 08 91 24
Mél
franck.lelievre@ac-rouen.fr.
ia-ipr.secretariat@ac-rouen.fr

25 rue de Fontenelle 76037 Rouen cedex

OBJET: lettre de rentrée 2017

Préambule commun à tous les corps d'inspection.

La reforme territoriale qui a modifié le périmètre et les compétences des Conseils régionaux au 1er janvier 2016 conduit aujourd'hui à une évolution de la carte des académies. L'émergence d'une académie normande unique doit constituer pour nous tous une opportunité pour nourrir la réflexion pédagogique. La région académique Normandie expérimente déjà une nouvelle organisation territoriale avec un recteur unique depuis novembre 2017 et des rapprochements sont engagés dans divers champs de compétences qui touchent à la pédagogie, tels que l'action culturelle, les relations internationales, le numérique.

Les collèges d'inspecteurs des deux académies vont désormais accentuer leur coopération, ce qui doit permettre de mutualiser les expertises au service d'un accompagnement pédagogique qui ne s'éloigne pas du terrain. C'est en effet dans les établissements, dans les classes, que s'accomplit le travail que vous menez au service de la réussite des élèves. La dynamique de réflexion commune dans laquelle s'engagent les corps d'inspection vise d'abord à mieux répondre à vos besoins d'accompagnement professionnel, notamment par la formation.

Mieux agir ensemble, c'est aussi se donner un projet commun à partir d'un diagnostic partagé. Les territoires ne sont pas homogènes, et cela à toutes les échelles, mais quelques invariants se dégagent (fragilité récurrente d'une partie des élèves, moindre orientation vers le supérieur, mobilité des élèves restreinte...) sur lesquels il nous faut poursuivre nos efforts. L'année scolaire 2018/2019 sera ainsi le temps de l'écriture du projet académique normand. Une écriture qui sera participative et à laquelle vous aurez tous la possibilité de contribuer via l'espace numérique dédié entre le 17 septembre et le 10 décembre 2018 (une information sera faite en direction des établissements le 17 septembre). Cet espace numérique restera ouvert tout le temps de la mise en œuvre du projet et permettra la mise en valeur de toutes les réussites qui résultent de votre action quotidienne en direction des élèves.

Madame, Monsieur, cher collègue,

En ce début d'année, j'ai le plaisir de souhaiter la bienvenue aux collègues qui entrent dans l'académie et à ceux qui débutent dans le métier.

Je remercie l'ensemble des collègues pour leur investissement dans leurs missions, et même pour leur sérieux et leur dévouement, notamment au moment des corrections du baccalauréat.

Le préambule qui précède indique un contexte nouveau. Le cœur de votre métier reste le même : la classe, vos élèves et leur rencontre, grâce à vous, avec des textes philosophiques. De plus, comme vous le savez, cette réforme territoriale ne devrait pas affecter, jusqu'en 2022 au moins, les actuels périmètres de mutation et d'affectation pour les enseignants et les instances de dialogue social afférente.

La réforme du baccalauréat, pour sa part, et celle du lycée, modifieront l'orientation de vos élèves, l'organisation de notre enseignement et, sans doute, sa place en première et en terminale. Comme nous avons commencé à le faire, je vous informerai à mesure et, quand il le faudra, je m'efforcerai d'échanger avec vous pour accompagner les nouveautés en matière de programmes et d'organisation, en particulier, des spécialités mais aussi des orientations des établissements où vous enseignez.

J'entends vos inquiétudes et j'ai pour règle de les écouter avec attention mais aussi de vous inciter à tirer parti des possibilités – et cette réforme en comporte de nombreuses – et à vous appuyer sur la reconnaissance de notre rôle qu'elle manifeste parmi les autres disciplines au sein des missions de l'école ; Elle est conforme à la vocation générale, intellectuelle, morale et civique de notre enseignement.

Comme vous le savez, la mise en place du nouveau protocole dit PPCR (Parcours, professionnel, carrière, rémunération), qui prévoit 4 « rendez-vous de carrière », suit son cours. Cependant l'inspection, ou la visite d'un représentant du corps d'inspection, demeure « à tout moment de la carrière », le « vecteur central de l'accompagnement professionnel des enseignants » comme le précise les textes officiels qui lui fixent comme objectif de « valoriser les compétences, d'identifier les besoins de formation et de repérer les expertises spécifiques ».

Je souhaite donc visiter particulièrement les néo-titulaires et les collègues contractuels et ceux que je n'ai pu rencontrer depuis longtemps comme tous ceux qui le demanderont.

Trois journées de formation continue vous sont proposées cette année. Comme l'an passé, l'inscription se fera par retour d'un courrier qui vous sera envoyé dans vos établissements conformément à la procédure dite d'appel spécifique.

Une première portera, grâce à Christopher Hamel, autour du travail du CEDRE sur « Philosophie et République ».

La seconde, sur proposition de Denis Collin portera sur « « Marx philosophe ».

Une troisième, sur une thématique que je vous préciserai remplacera la journée sur Kierkegaard qu'il nous faut malheureusement annuler en remerciant Cécile Loisel pour son implication.

Vous serez informés bientôt de la date de ces journées et de leur contenu grâce à un descriptif de leur contenu.

Je vous rappelle pour finir, à toutes fins utiles, les **textes majeurs** en vigueur qui encadrent notre enseignement :

SERIES GENERALES:

Programme : Arrêté du 27-05- 2003 (BO n° 25 du 19-06-2003). http://www.education.gouv.fr/bo/2003/25/MENE0301199A.htm

SERIES TECHNOLOGIQUES:

Programme : Arrêté du 26-7-2005 (BO n°7 du 1-09-2005). http://www.education.gouv.fr/bo/2005/hs7/MENE0501664A.htm **Epreuves :** Note de service n° 2006-087 du 19-05-2006 (BO n°8 du 23-06-2006).

http://www.education.gouv.fr/bo/2006/23/MENE0601210N.htm **Série TMD**: Arrêté du 15-06-2006 (BO n°27 du 6-07-2006) http://www.education.gouv.fr/bo/2006/27/MENE0601484A.htm

COMMISIONS D'ENTENTE ET D'HARMONISATION:

Note de service n°95-113 du 9-05-1995. http://circulaire.legifrance.gouv.fr/pdf/2009/04/cir_1231.pdf

EPREUVES DE PHILOSOPHIE AU BACCALAUREAT GENERAL:

Note de service n°2012-1118 du 31-7-2012 (BO n°31 du 31-7-2012). http://www.education.gouv.fr/pid25535/bulletin_officiel.html?cid_bo=61108

Je rappelle également les différents dispositifs et enseignements au sein desquels les professeurs de philosophie ont toute leur place.

ORGANISATION ET HORAIRES DES ENSEIGNEMENTS DU CYCLE TERMINAL DES LYCEES, SANCTIONNES PAR LE BACCALAUREAT GENERAL (notamment finalités de

l'accompagnement personnalisé) :

Arrêtés des 27-1 et 1-2-2010 (BO n°1 du 4-2-2010). http://www.education.gouv.fr/cid50480/mene0929859a.html

PROGRAMME DE L'ENSEIGNEMENT MORAL ET CIVIQUE (classes de seconde générale et technologique, de première et de terminales des séries générales.

Arrêté du 12-6-2015 - J.O. du 21-6-2015. http://www.education.gouv.fr/pid25535/bulletin_officiel.html?cid_bo=90243

LA PHILOSOPHIE AVANT LA TERMINALE :

Circulaire n°2011-023 du 21-2-2011 (BO n°9 du 3-3-2011). http://www.education.gouv.fr/cid55161/mene1100064c.html

Je remercie particulièrement nos webmestres pour leur investissement. http://philosophie.spip.ac-rouen.fr/
http://republique-emc.spip.ac-rouen.fr/

Je vous souhaite, pour finir, à tous une excellente année scolaire, couronnée par la réussite et par la reconnaissance de vos élèves.

FRANCK LELIEVRE

Hel Yeur